

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 19 décembre 2022

Séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, convoquée par avis pour ce 19^e jour du mois de décembre 2022 à 19h45 à la salle du conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants,

Monsieur Michel Labbé	Madame Brigitte Claveau
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Alex Chabot	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2212-169

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté.

1. Moment de réflexion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion – Règlement de taxation 2023;
4. Dépôt du projet de règlement n° 300-2023 relatif à la taxation 2023;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT 300-2023 ÉTABLISSANT LE TAUX
DE LA TAXE FONCIÈRE ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2023**

Monsieur Alex Chabot, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 300-2023 établissant le taux de la taxe foncière et tarifs pour l'année 2023.

Dépôt le projet du règlement n° 300-2023 intitulé règlement établissant le taux de la taxe foncière et tarifs pour l'année 2023.

RÉS : 2212-170

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h20.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général